

## DÉFI CORPORATIF

### COURSE SAINT-LAURENT 2015

#### RÈGLES POUR L'INSCRIPTION

- 1- Chaque entreprise participante inscrit 1 coureur par distance, soit 1 km, 2 km, 5 km et 10 km. Il est possible d'inscrire plus de 4 coureurs dans l'équipe. Le meilleur résultat sur chaque distance sera pris en compte pour le résultat d'équipe.
- 2- Tout changement souhaité par une équipe doit être indiqué à l'organisateur **avant** le départ de la course. Aucun changement de participant dans l'une ou l'autre des équipes, dans le but d'améliorer le pointage de l'équipe, ne sera permis une fois la course terminée.
- 3- Le même dossard **ne peut** être porté pour plus d'une épreuve par un équipier. Un **nouveau** dossard doit être demandé à l'organisateur, sans frais, pour tout remplacement fait à l'équipe.
- 4- L'entreprise doit, lors de l'inscription, indiquer clairement les membres de chacune des équipes qu'elle souhaite inscrire. L'entreprise doit aussi clairement indiquer le nom et/ou numéro de chaque équipe au Défi Corporatif.
- 5- Le coût pour les inscriptions de tous les équipiers du Défi Corporatif est de 35 \$ par participant, **comprenant** une **option** pour une substitution de ce coureur. Ce coût inclut également l'**option** de changer de distance en informant l'organisateur du changement **avant le départ** de la course.
- 6- Tout autre participant inscrit par une entreprise sera considéré comme participant « non » corporatif et les coûts d'inscriptions seront les tarifs réguliers de la Course Saint-Laurent, exception faite des coureurs inscrits au 1 km qui seront **de 35 \$**. Qu'ils fassent partie d'une équipe ou non, le participant inscrit au 1 km par une entreprise doit prendre le départ du 1 KM (adulte) prévu à **11 H 20**.
- 7- Horaire des départs en 2015:
  - a) 2 km = 9 H 00;
  - b) 5 km = 9 H 30;
  - c) 10 km = 10 H 15;
  - d) 1 km = 11 H 20.
- 8- La date limite pour l'inscription au Défi Corporatif est fixée au **5 avril 2015**. La méthode d'inscription est un tableau EXCEL qui devra être acheminé avant la date limite d'inscription. Les informations importantes à compléter pour l'inscription de chaque participant sont les suivantes : **DISTANCE CHOISIE, NOM DE FAMILLE, PRÉNOM, NOM DE L'ÉQUIPE, DATE DE NAISSANCE, ÂGE AU 31 DÉCEMBRE 2015, SEXE**.
- 9- La liste des participants sur tableau **EXCEL** devra être acheminé à l'adresse suivante : [sls@slsathletisme.com](mailto:sls@slsathletisme.com).
- 10- Le nom de l'entreprise devra se retrouver dans le sujet du message courriel précédé par **CORPO**. ( Exemple CORPO-SLS).

#### RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ POUR ÊTRE VAINQUEUR AU DÉFI CORPORATIF

- 1- L'entreprise gagnante sera celle dont le total des 4 meilleurs rangs des équipiers sera le plus bas.
- 2- Bris d'égalité : en cas d'égalité, le total des 4 chronos réalisés par les équipiers sera additionné et l'équipe ayant le chrono le plus bas sera priorisée. Dans le cas d'égalité, une équipe de 4 coureurs sera priorisée face à une équipe de 3 équipiers, et une équipe de 3 équipiers sera priorisée face à une autre de 2 équipiers à partir du principe que l'on ne peut additionner des chronos pour des équipes à nombres inégaux de coureurs.
- 3- Sera déclarée HORS-CONCOURS, et NON éligible aux prix remis aux gagnants, toute équipe qui:
  - a) aura dans ses rangs un coureur âgé de **moins de 18 ans**;
  - b) aura fait courir 2 fois le même équipier pour tout motif;